Bretagne, Côtes-d'Armor
Perros-Guirec
Île Bono

Corps de garde de l'Île Bono (Perros-Guirec)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22007179
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2007
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Perros-Guirec
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : corps de garde

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales :

Historique

Sur le plan de masse de cultures daté de 1805 et sur le plan daté de l'an XIII (1806), on peut remarquer sur l'Île Bono, la guérite au sud-ouest, le corps de garde et la batterie au nord. Seul le corps de garde est encore visible aujourd'hui (vestiges). Le corps de garde de l'Île aux Moines est datable du second quart du 18ème siècle ; il possèdait un canon de 6 pour empêcher tout mouillage entre l'Île Melban et l'île Rouzic. L'Île possèdait un corps de garde et une guérite au 19ème siècle.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle

Description

L'édifice est composé d'une seule pièce avec un rez-de-chaussée, de plan rectangulaire et mesure environ 5, 80 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur. Il ne possède qu'une seule ouverture (porte) sur la façade sud. Fplusieurs meurtrières sont encore apparentes sur les murs de façade. Le mur de façade ouest est en partie en ruines et le bâtiment n'a plus de charpente et de couverture.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; moellon
Plan : plan rectangulaire régulier

Typologies et état de conservation

État de conservation : vestiges

Décor

Techniques : maçonnerie

Dimensions

Mesures : l : 580 ; la : 400

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Annexe 1

20062208517NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, 4 num 1/38, Numplan 7.

Illustrations

Extrait du plan de masse des Sept-Îles, 1805 : remarquer les éléments bâtis de défense littorale : corps de garde, batterie et guérite (AD 22)
Phot. Delaunay, Phot. Malecot, Autr. Delaunay, Autr. Malecot
IVR53_20062208517NUCB

Vue générale
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208758NUCA

Vue de la meurtrière de la façade sud du corps de garde
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208759NUCA

Façade est du corps de garde
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208760NUCA

Détail du pignon de la façade est du corps de garde
Phot. Guy Prigent
IVR53_20062208761NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les corps de garde, blockhaus, ensembles fortifiés et sémaphores sur la commune de Perros-Guirec (IA22007143) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ensemble fortifié des Sept-Îles, dit ensemble fortifié de l'Ile aux Moines (Perros-Guirec) (IA22007136) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île-aux-Moines
Corps de garde, Île Bono (Perros-Guirec) (IA22002921) Bretagne, Côtes-d'Armor, Perros-Guirec, Île Bono

Auteur(s) du dossier : Guy Prigent
Copyright(s) : (c) Inventaire général ; (c) Conseil général des Côtes-d'Armor

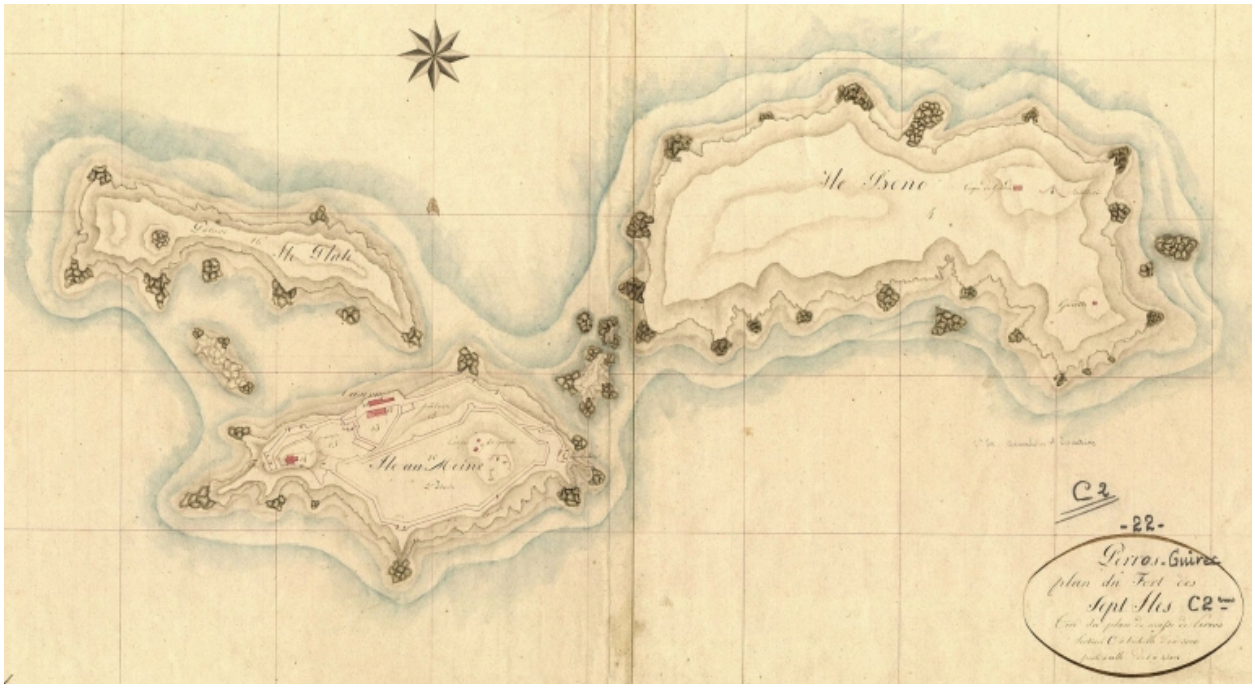

Extrait du plan de masse des Sept-Îles, 1805 : remarquer les éléments bâtis de défense littorale : corps de garde, batterie et guérite (AD 22)

IVR53_20062208517NUCB
Auteur de l'illustration : Delaunay, Auteur de l'illustration : Malecot
Auteur du document reproduit : Delaunay, Malecot
Technique de relevé : relevé manuel ;
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite

Vue générale

IVR53_20062208758NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de la meurtrière de la façade sud du corps de garde

IVR53_20062208759NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade est du corps de garde

IVR53_20062208760NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Détail du pignon de la façade est du corps de garde

IVR53_20062208761NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation